

Droit d'asile et statut de réfugié

Sommaire

Généralités

Descriptif

- Accueil et assistance des requérant-e-s d'asile
- Assistance des réfugié-e-s statutaires
- Programme d'intégration cantonal (PIC)
- Bureau de conseils en vue du retour (CVR)
- Intégration des femmes migrantes - les prestations du CAFF
- Consultation juridique pour migrants

Procédure

- Démarches et formalités cantonales liées au statut de requérant d'asile
 - Papiers - Livrets pour étrangers
 - Travailler - Autorisation d'exercer une activité lucrative
 - Traitement des demandes de changement de canton en cours de procédure d'asile

Généralités

Le droit d'asile et le statut de réfugié sont exclusivement réglés par des dispositions fédérales. Il y a donc lieu de se référer à la fiche fédérale y relative.

L'organisation de l'accueil et des tâches d'assistance des requérants d'asile et des réfugiés est toutefois partiellement définie à l'échelon cantonal, quand bien même ces prestations sont essentiellement assumées financièrement par la Confédération.

Descriptif

Accueil et assistance des requérant-e-s d'asile

Lorsqu'un requérant d'asile est autorisé à rester en Suisse pendant la procédure d'asile, le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) lui assigne un canton de résidence sur la base d'une clé de répartition intercantonale. Cette décision n'est pas susceptible de recours.

Lorsqu'il quitte le Centre d'enregistrement et de procédure (CEP), le requérant d'asile assigné à résidence dans le canton du Jura est adressé à l'Association jurassienne d'accueil des migrants (AJAM). Voir ci-contre l'adresse de son administration centrale, les normes d'assistance ainsi que ses foyers d'accueil.

Assistance des réfugié-e-s statutaires

- Les personnes qui ont obtenu le statut de réfugié, mais qui n'ont pas encore 5 ans de résidence en Suisse (à compter de la date de leur arrivée en Suisse) sont assistées par l'AJAM et les frais sont couverts par la Confédération.
- L'assistance des réfugiés dont le séjour dépasse 5 ans est assumée et financée par le canton et les communes. En cas de besoin d'assistance, les personnes concernées s'adressent au Services sociaux régionaux (voir la fiche cantonale "Aide sociale" pour plus de détails).

Les prestations d'assistance pour les requérants d'asile sont inférieures de 1/3 aux prestations d'aide sociale des citoyens suisses, alors que les réfugiés reconnus (permis B) et les réfugiés admis à titre provisoire (permis F) reçoivent des prestations identiques aux bénéficiaires de l'aide sociale domiciliés dans le canton du Jura.

Programme d'intégration cantonal (PIC)

Dès 2014, chaque canton a mis en place un Programme d'intégration cantonal (PIC), dans lequel il a développé sa stratégie globale en matière d'intégration des étrangers et de prévention contre les discriminations.

Afin d'accompagner au mieux les personnes étrangères dans les principales étapes de leur processus d'intégration, plus d'une soixantaine de mesures sont développées dans 8 domaines d'encouragement.

Voir le site du Service cantonal de la population pour davantage de détails (section Asile).

Bureau de conseils en vue du retour (CVR)

Le CVR jurassien fournit les prestations pour favoriser le retour des requérant-e-s dans leurs pays.

Voir le site du [Service cantonal de la population](#) pour davantage de détails (section Asile).

Intégration des femmes migrantes - les prestations du CAFF

Le Centre d'animation et de formation pour femmes migrantes (CAFF), installé à Porrentruy et Delémont, offre toute une série de cours et d'activités susceptibles de favoriser l'intégration des femmes migrantes. Voir cette offre sur le site du CAFF.

Consultation juridique pour migrants

Caritas Suisse assume la défense juridique pour les personnes relevant du domaine de l'asile dans le canton du Jura. Cette permanence juridique et conseils se tient dans les locaux de Caritas Jura à Delémont.

Procédure

Démarches et formalités cantonales liées au statut de requérant d'asile

Papiers - Livrets pour étrangers

Durant leur séjour, les requérants d'asile sont mis au bénéfice de livrets pour étrangers. Voir la fiche fédérale pour les détails. Le renouvellement des permis N, F et S est effectué par le Service de la population. Ces livrets ne sont en aucun cas des documents valables pour voyager à l'étranger.

Travailler - Autorisation d'exercer une activité lucrative

Pendant les trois premiers mois qui suivent le dépôt de sa demande d'asile, le requérant n'a pas le droit d'exercer d'activité lucrative. Procédure pour la délivrance d'une autorisation de travail:

- La première demande de permis de travail doit être présentée à l'Office régional de placement (ORP) ;
- Après examen, l'ORP soumet la requête au Service de l'économie et de l'emploi (SEE) ;
- Si le requérant d'asile remplit les conditions, la demande est transmise au Service de la population pour la délivrance de l'autorisation de travail;

Avant tout changement de place, le requérant d'asile doit requérir l'autorisation du SEE et du Service de la population.

Traitement des demandes de changement de canton en cours de procédure d'asile

Le SEM répartit les requérants d'asile entre les cantons. Il ne décide de changer un requérant d'asile de canton que si les deux cantons concernés y consentent.

Sources

Service de l'action sociale

Adresses

Caritas Jura, Département consultation et soutien, secteur social et dettes (Delémont)
Service de la population (Delémont)
AJAM - Association jurassienne d'accueil des migrant-e-s (Delémont)
CAFF - Centre d'animation et de formation pour femmes migrantes Porrentruy (Porrentruy)
Centre d'enregistrement et de procédure de Vallorbe CEP (Vallorbe)
CAFF – Centre d'animation et de formation pour femmes migrantes Delémont (Delémont)

Lois et Règlements

Ordonnance cantonale du 3 décembre 2002 concernant l'intégration des étrangers et la lutte contre le racisme (RSJU 144.1)

Sites utiles

CAFF - Centre d'animation et de formation pour femmes migrantes
Site de l'AJAM
Organisation internationale pour les migrations (OIM)
Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM)
Plateforme d'information sur l'asile
Site du service de la population - Asile